

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020**

**OBJET :**

**Convention pour la fourniture  
de chèques mobilité et critères d'accès**

**Rapporteur : Mme CADET**  
**Délibération n°5**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération du 8 octobre 2020, le Conseil métropolitain du Grand Nancy a décidé d'affecter 500 000 € d'aide pour l'accès aux transports en commun à destination des victimes de la crise de la Covid-19. Les communes ou leur CCAS disposeront de « chèques mobilité » distribuables sur critères sociaux, d'une valeur unitaire de 5 €.

Pour le CCAS d'Essey-lès-Nancy, il est alloué un total de 3 090 chèques dont un quart est destiné aux jeunes accompagnés dans le cadre de la Mission locale.

**Modalités de remises des Chèques Mobilité :**

Développé dans un souci d'équité pour apporter une aide aux personnes en situation de grande précarité, mais également aux personnes non-allocataires ne pouvant pas prétendre aux aides déjà existantes, ce dispositif se veut plus large et modulable en fonction des besoins de chaque territoire.

Dans cet esprit, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a souhaité aider les personnes ayant des ressources allant jusqu'à 35 % du plafond de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière (CSS) (ex-CMU) actuellement utilisé pour la remise des Pass Cité.

Aussi, toute personne en situation de fragilité (sur présentation des justificatifs nécessaires) pourra prétendre à la remise d'un ou plusieurs chèques mobilité de 5 € par mois pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois (période d'expérimentation), si leurs ressources ne dépassent pas le barème suivant :

	<i>Plafond Pass Cité</i>	<i>+ 35% du plafond Pass cité</i>
	<b>Plfd CSS sans part. financière</b>	<b>Plfd CSS avec part. financière</b>
1 personne	753,00 €	1 016,00 €
2 personnes	1 129,00 €	1 524,00 €
3 personnes	1 355,00 €	1 829,00 €
4 personnes	1 581,00 €	2 134,00 €
5 personnes	1 882,00 €	2 540,00 €
Par pers. en +	+301,08 €	+406,42 €

Pour des raisons particulières exceptionnelles et dans le cadre de leurs suivis, les agents du CCAS pourront remettre des chèques mobilité sous couvert d'une évaluation sociale, afin d'aider les familles qui en auraient besoin et dont la situation financière ne répondrait pas aux critères ci-dessus.

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Le Président du CCAS à signer la « convention pour la fourniture de chèques mobilité aux personnes vulnérables et en situation de grande précarité » et d'approuver les critères d'accès à cette aide.

### **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 14 décembre 2020.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Gabriel HOFFER et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

M. Jacques THOUVENIN à Mme Elise DROUVILLE.  
M. Christophe CHEVARDE à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD.

**EXCUSES :**

Mme Françoise VIRIOT  
M. Patrick CAILMAIL

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

